



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-troisième session**

Vienne, 8–11 septembre 2003

EUR/RC53/R4
10 septembre 2003
31967
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

La santé mentale dans la Région européenne de l'OMS

Le Comité régional,

Se félicitant de ce que, depuis l'adoption, à la cinquante et unième session, de la résolution EUR/RC51/R5 concernant la Déclaration d'Athènes sur la santé mentale et les catastrophes d'origine humaine, les comportements d'intolérance et les soins de proximité, la santé mentale bénéficie d'une plus grande attention de la part des États membres, qui en reconnaissent de plus en plus le caractère prioritaire pour la promotion de la santé et la réduction de la charge de morbidité,

Préoccupé cependant de constater que, selon des informations de plus en plus nombreuses dont il a été rendu compte le plus récemment dans le *Rapport sur la santé dans le monde 2002*, la charge de morbidité imputable aux affections mentales en Europe ne diminue pas,

Ayant examiné le document EUR/RC53/7,

1. PRIE le directeur régional, lorsqu'il organisera et mettra en œuvre les activités concernant l'actualisation de la politique de la Santé pour tous, d'accorder un degré élevé de priorité aux questions de santé mentale dans la Région européenne de l'OMS ;
2. PRIE le directeur régional de prendre des dispositions en vue de la tenue, à Helsinki (Finlande) en janvier 2005, d'une conférence ministérielle sur la santé mentale en Europe ;

3. DÉCIDE :

- a) que cette conférence aura pour thème : « Relever les défis, trouver des solutions » ;
- b) qu'elle aura pour objet :
 - de faire le point sur les problèmes de santé mentale en Europe et sur les politiques en la matière, compte tenu des diversités régionales et locales et des besoins qui en découlent ;
 - d'examiner dans quels cadres – écoles, lieux de travail, et services de santé – et pour quels groupes d'âges il y a lieu d'agir en faveur de la santé mentale et de l'insertion, et d'aborder les problèmes de santé mentale ;
 - de recenser les obstacles à la promotion de la santé mentale et à la prévention et au traitement des affections mentales dans les groupes et chez les individus, en particulier ceux qui n'ont pas ou ont peu accès, outre la santé, au travail et à l'éducation ;
 - de proposer des solutions qui reposent sur des bases factuelles et puissent être traduites en politiques communes et durables, en fixant des priorités à l'intention des États membres européens ; et
 - de mettre au point un plan d'action comprenant des recommandations sur la politique à suivre destinées aux États membres et à l'OMS ;
- c) que les participants à cette conférence devraient être des ministres de la santé, des homologues en santé mentale, des représentants d'organisations d'usagers et des familles, et des experts de tous les États membres européens ;
- d) que le résultat de cette conférence sera le Plan d'action d'Helsinki pour la santé mentale, qui énoncera des recommandations concernant une politique commune durable, s'appuyant sur des priorités et un calendrier précis, et demandant la prise d'initiatives que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe devra soutenir au cours des prochaines années.